

COMPTE-RENDU

Séance du Conseil Municipal du 5 juin 2020

L'an deux mille vingt et le cinq juin à 21 heures, le Conseil Municipal de la commune de GALAN, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des fêtes, sous la présidence de Martine LABAT (Maire).

Présents : LABAT Martine, RIVAL Evelyne, LAGLEYZE Anne-Marie, HOLUBOWICZ Serge, BOUSSIER Jean-Yves, BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent, MAMER Françoise, GALFRE Stéphane, CAZABAT Jérôme, DESGARDIN Claire, SOYER William, BASTIN Dona, MORLAIS Jean-Claude, HEBRARD Karine.

Secrétaire de séance : Madame RIVAL Evelyne

1 – Fixation des indemnités du maire et des adjoints

A - Indemnités

Proposition de Madame le Maire de diminuer les indemnités du Maire (25 %) au lieu de 40,3% et des adjoints (6%) au lieu de 10,7 %, cela représentera une économie de 1 326 euros par mois.

Le but sera de partager cette économie soit au profit des conseillers ou pour servir à différentes occasions.

VOTE : 14 voix pour et une abstention : Françoise MAMER

B - Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

L'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de déléguer certaines compétences au Maire.

Lecture faite par Madame le Maire de la liste des matières pouvant lui être déléguées.

VOTE : à l'unanimité

C - Délégations de pouvoirs aux adjoints

Etablissement d'arrêtés individuels aux adjoints en fonction des délégations reçues.

2 – Désignation des représentants

Syndicat AEP d'Houtagnère : 3 titulaires : BRILLOUET Jean, LAPEYRE Laurent et BOUSSIER Jean-Yves
3 suppléants : SOYER William, CAZABAT Jérôme et DESGARDIN Claire

Syndicat Départemental d'Electricité : 1 titulaire : MAMER Françoise
1 suppléant : LAPEYRE Laurent

Désignation de correspondants intempéries ENEDIS : 1 titulaire : LABAT Martine
1 suppléant : BRILLOUET Jean

ASA Inter Baïse : 1 titulaire : HOLUBOWICZ Serge
1 suppléant : LAPEYRE Laurent

Désignation d'un délégué au Syndicat Intercommunal AGEDI : SOYER William (délibération à prendre ultérieurement suite aux instructions d'AGEDI car modification des statuts)

Désignation d'un correspondant défense : HEBRARD Karine

Désignation d'un correspondant prévention routière : GALFRE Stéphane

3 - Composition des commissions communales

Commission d'appel d'offres Maire + 3 titulaires : MAMER Françoise, DESGARDIN Claire, RIVAL Evelyne
+ 3 suppléants : HEBRARD Karine, HOLUBOWICZ Serge, CAZABAT Jérôme

Commission communale des impôts : Maire + (12 titulaires + 12 suppléants) inscrits à l'un des rôles des impôts directs.

Liste proposée :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
CORBIERE Christian 10 rue des Pyrénées 65330 GALAN	MOURNET Adrien 1 rue d'Etigny 65330 GALAN
RIVA Jean-Pierre 7 rue de l'Astarac 65330 GALAN	FIS Jean-Claude 1 rue de la Voie Romaine 65330 GALAN
DUBARRY Jean 16 rue de Sancan 65330 GALAN	DASTUGUE Guy 22 rue de la Voie Romaine 65330 GALAN
ADER Daniel 2 place de la Bastide 65330 GALAN	PORTAL Léon 4 chemin des Mourassan 65330 GALAN
LAPEYRE Laurent 10 impasse du Batan 65330 GALAN	ABADIE Philippe 1 rue de Sancan 65330 GALAN
FORTASSIN Claude 4 chemin de Maillet 65330 GALAN	HOLUBOWICZ Serge 7 place de la Bastide 65330 GALAN
GRELIER Maurice 20 rue d'Etigny 65330 GALAN	GALISSON Guy 6 rue des Pyrénées 65330 GALAN
RECURT Jean-Pierre 37 rue des Masseys 65330 GALAN	SABATHIER Marie-Chantal 71 rue d'Etigny 65330 GALAN
RICAUD Marcel 6 rue de la Baïse 65330 GALAN	LANNE Jean-Michel 21 rue des Pyrénées 65330 GALAN
MARRAST Eric 13 rue de la Baïse 65330 GALAN	HEBRARD Karine 8 impasse du Barrasquet 65330 GALAN
LABAT Pierre 36 rue d'Etigny 65330 GALAN	VERGÉ Alain 16 rue de l'Astarac 65330 GALAN
CAUX Odile 5 place de la Bastide 65330 GALAN	RICAUD Rémy 11 rue de la Bigorre 65330 GALAN

Madame le Maire indique que seuls 6 titulaires et 6 suppléants seront désignés par tirage au sort de la Direction Générale des Finances Publiques

4 – Composition Conseil d'Administration

Composition Caisse des Ecoles : LABAT Martine, LAGLEYZE Anne-Marie, LAPEYRE Laurent, DESGARDIN Claire, HEBRARD Karine, RIVAL Evelyne, MORLAIS Jean-Claude, CAZABAT Jérôme.

CCAS : (6 membres élus par le Conseil Municipal))

Martine LABAT, Karine HEBRARD, Françoise MAMER, Evelyne RIVAL, Claire DESGARDIN, Jean-Yves BOUSSIER

(+ 6 membres nommés par le Maire)

Jeanine FIS, Monique RECURT, Elisabeth GALISSON, Annie FOURCAUD, Didier COTTARD, Jean-François CAUX

5- Taux d'imposition 2020

Taux inchangés par rapport à l'année précédente

- Taxe foncière (bâti) : 12,90 %
- Taxe foncière (non bâti) : 46,50 %
- CFE : 28 %

VOTE : à l'unanimité

6- Informations et questions diverses

- Monsieur HOLUBOWICZ explique le fonctionnement du canal et les problèmes d'arrivée d'eau.

- Pour le CCAS, voir les possibilités qu'il va y avoir lieu de faire (précarité, personnes âgées, etc ...)

- Question sur gestion de la Communauté de Communes

- Fête de la musique : des musiciens ont posé la question : libre choix aux commerçants locaux, vu cette période un peu compliquée.

-Restaurant « Les Arcades » : le restaurant est ouvert avec autorisation d'utiliser la moitié de la terrasse sous la Mairie. Un arrêté pour 3 ans de mai à septembre, a été consenti par l'ancien Maire, Monsieur DUCASSE.

Il a été décidé de lui laisser l'autorisation jusqu'en septembre en cette période exceptionnelle, par contre souhait qu'il range son matériel après les repas.

-Locataires : problèmes de loyers impayés.

-Ordures ménagères : Madame le Maire a rencontré Mr BAUP du SMECTOM.

Ils ont évoqué le passage du ramassage des ordures ménagères et la suppression de certaines bennes (derrière ches Daries, vieille porte, pin parasol école) ainsi qu'une possible collecte « bac jaune ».

Jérôme CAZABAT demande que les containers cartons et verres se trouvent à proximité, déplacer le container de Cazeneuve.

-Pont du Moulin :

Un gué devait être construit dans les années 96/98. Aujourd'hui, la construction d'un gué est envisagée (35 000 €). Projet de passerelle avec le gué (85 000 €), sans la pose de la passerelle. Délibération de l'ancienne municipalité visée par la Préfecture. Jean-Claude MORLAIS se renseigne sur des entrepreneurs, à ce jour il n'y a qu'un devis.

-Le Personnel :

Claudine COSSON n'ira plus faire le ménage au local des pompiers, Françoise MAMER a émis une réserve et Jérôme CAZABAT lui a expliqué le fonctionnement de la caserne.

Revoir l'amplitude horaire et les RTT des employés des services techniques.

Travaux effectués et astreintes station épuration.

-Projet permanence des élus le 1^{er} samedi du mois sur rendez-vous de 10 H à 12 H.

-Projet ouverture du secrétariat 2 fois par mois le samedi matin en donnant le lundi matin de repos.

Le Maire, Martine LABAT

